



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

- Communiqué de presse -

***Transfert de missions de l'Etat vers les Régions,
une mesure de simplification ?***

Le CSFPT du 17 avril 2018 a examiné la convention type de mise à disposition de « parties de services » de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP).

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit le transfert aux régions des missions de l'ONISEP en matière d'élaboration et de diffusion de publications à portée régionale relatives à l'orientation scolaire, depuis janvier 2019.

Le transfert des missions ne s'accompagnera pas du transfert des personnels, mais d'une compensation financière du nombre d'équivalents temps plein (ETP) transférés à chaque Région.

La loi de 2018 n'a pas été correctement anticipée. Nous ignorons toujours les moyens mis en œuvre pour assurer ces missions.

Pour l'UNSA, il s'agit d'un projet nébuleux et qui pose quatre problèmes majeurs :

- Les Conseils Régionaux devront recruter, augmentant au passage leur masse salariale, ce qui leur sera sûrement reproché par la suite,
- Les compensations financières ne sont toujours pas quantifiées,
- Les agents de l'Etat qui exercent actuellement ces missions n'ont aucune visibilité sur leur avenir et sur les missions qui leur seront réaffectées,
- Pour l'UNSA, le transfert d'une partie des missions assurées par l'ONISEP vers les Conseils Régionaux n'est pas une mesure de simplification.

Pour ces raisons, l'UNSA et l'ensemble des organisations syndicales ont voté contre ce projet. Les séances de mai et de juin du CSFPT étant annulées, ce projet est reporté... aux calendes grecques...

Contacts : Eric CONEIM – 06 13 41 74 15 / Sophie HUNEAU – 07 52 60 78 18